Séance du 20 juillet 2020

L’an deux mil vingt, le vingt juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2020.

Présents : DREVET Pierre, BOSSOUTROT Karim, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, COURT Roland, GUENIN Valérie, MARCHAND Frédéric, ODIN Corinne, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, SERRET Raymond, TARAKU Marilou

Excusé : MILANI Charlotte (ayant donné pouvoir à CHARLES Christian)

Constat du quorum.

Monsieur CHARLES Christian a été désigné comme secrétaire de séance.

Au préalable, Monsieur le Maire souhaite que soient ajoutés à l’ordre du jour la révision du tarif

garderie et cantine pour la rentrée 2020-2021, et la modification du permis d’aménager pour le lotissement

communal ; rajouts approuvés par les membres du conseil.

**1/ Approbation des délibérations prises en précédent conseil**

Aucune remarque n’étant formulée quant au compte rendu de la dernière séance, son contenu est

validé par l’assemblée, ainsi que les délibérations s’y rapportant.

**2/ Révision du tarif garderie et cantine pour la rentrée 2020 / 2021**

Il est rappelé le tarif appliqué pour l’année écoulée :

* cantine : 3,60 € / repas
* garderie : 1,30 € le matin (de 7 h 30 à 8 h 30) / 2,00 € le soir (de 16 h 30 à 18 h 00)

Une discussion se construit sur une augmentation des tarifs appliqués. Après un vote à mains levées, et avec 10 voix POUR – 3 voix CONTRE – 2 abstentions, il est décidé de maintenir le tarif cantine ainsi que le tarif garderie pour le soir, et d’appliquer le nouveau barème suivant :

* 1,50 € pour la garderie du matin.

**3/ Modification du permis d’aménager pour le lotissement communal**

Monsieur le Maire informe l’assemblée de la proposition d’un porteur de projet pour le lot n° 5 afin de

créer une résidence séniors. Cette offre amène à modifier le plan de composition et le périmètre du permis d’aménager, actuellement en cours d’instruction, de manière à intégrer la création de 7 logements, faisant évoluer la superficie du lot 5 de 1.526 m2 à 2.533 m2 sollicités pour l’implantation du projet.

A ce titre, il soumet aux membres du conseil un devis de 1.000 € HT correspondant à la prestation de modification du dossier de permis d’aménager par le bureau d’études Réalités.

Après avoir pris connaissance des modifications proposées, le conseil municipal à l’unanimité :

- valide la prestation complémentaire du bureau d’études Réalités pour un montant HT de 1.000 €,

- approuve la modification du permis d’aménager, et habilite Monsieur le Maire à signer et déposer tout document nécessaire à son exécution.

**4/ Vote du compte de gestion 2019**

Le compte de gestion établi pour le budget général du 1er janvier au 31 décembre 2019 par Monsieur le

receveur municipal de Boën est présenté aux membres du conseil municipal par Monsieur Pierre DREVET,

Maire. Ces résultats sont semblables à ceux du compte administratif.

Après discussion, les membres du conseil municipal à l’unanimité :

- approuvent les comptes de gestion 2019 relatifs au budget général.

**5/ Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats**

Madame Nicole PARDON présente aux membres du conseil municipal le compte administratif du

budget général de la commune pour l’année 2019, qui fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées 1207122,61

Recettes réalisées 1226943.06

Résultat de l’exercice 19820.45 **(**excédent)

Résultat reporté 185718.15 (excédent)

Résultat de clôture **205538.60 (excédent)**

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées 870259.52

Recettes réalisées 1293636.26

Résultat de l’exercice 423376.74 **(**excédent)

Résultat reporté -401813.58 (déficit)

Résultat de clôture  **21563.16 (excédent)**

Restes à réaliser dépenses 135000

Restes à réaliser recettes 0

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif

2019 du budget de la commune.

En fonction des résultats de l’exercice précédent et des opérations envisagées sur 2020

(budget général), Monsieur Pierre DREVET propose d’affecter les résultats de la manière suivante :

\* 113.500,00 € au 1068 (recettes d’investissement)

\* 92.038,60 € au 002 (recettes de fonctionnement)

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l’unanimité :

- acceptent les opérations proposées.

**6/ Approbation du budget primitif 2020**

Le conseil municipal à l’unanimité vote ensuite le budget présenté par Monsieur Pierre DREVET, qui s’équilibre ainsi en recettes et dépenses :

\* 615.694,60 € section de fonctionnement

\* 512.500,16 € section d’investissement

**7/ Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention au titre de l’enveloppe exceptionnelle**

**allouée par le Département et la Région**

Monsieur le Maire signale à l’assemblée que dans le cadre des mesures prises visant à relancer l’économie impactée par l’épidémie du COVID 19, le Département a débloqué une enveloppe exceptionnelle à destination des collectivités en vue de conforter les chantiers avec les entreprises ligériennes, et la Région un dispositif « bonus relance » pour une relance de l’économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités.

A ce titre, et dans le cadre de la transition énergétique, il soumet des devis pour rénovation/amélioration du bâtiment école, comprenant notamment l’installation de dalles LED dans les salles de classe, la pose d’un nouveau revêtement sol, la fourniture et pose d’une nouvelle porte d’entrée, le remplacement de la porte de l’école primaire et de fenêtres, ainsi que la réalisation d’un enduit de façade pour le mur sur rue.

A cet effet, il sollicite l’accord du conseil municipal pour l’autoriser à déposer une demande de subvention exceptionnelle au titre du plan de relance du Département Loire, ainsi d’une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du bonus relance, comme suite aux nouveaux dispositifs d’accompagnement des collectivités.

Ouï cet exposé, et après avoir étudié les devis proposés, le conseil municipal à l’unanimité :

* valide le montant des devis présentés pour un coût HT de 18.911,17 € soit 22.693,40 € TTC,
* décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l’enveloppe exceptionnelle liée au plan de relance, et autorise le Maire à déposer le dossier en ligne,
* décide de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du bonus relance, et autorise le Maire à déposer le dossier technique,
* s’entend pour une date prévisionnelle de réalisation des travaux au 4ème trimestre 2020.

**8/ Délégation au Maire pour ester en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d’un recours contentieux intenté actuellement

auprès du Tribunal Administratif pour le permis de construire de la station d’épuration intercommunale, porté

par Loire Forez Agglomération, et dont l’arrêté favorable a été délivré par la commune le 11 mai 2020.

Aussi, il sollicite le conseil municipal pour l’habiliter à défendre la commune dans le cadre de cette

instance, et saisir le cabinet CJA PUBLIC (société d’avocats au Barreau de Saint-Etienne, également chargé de

défendre les intérêts de Loire Forez Agglomération en sa qualité de détentrice de l’autorisation d’urbanisme).

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 votes POUR (dont 1 pouvoir)

et 1 abstention, donne délégation au Maire pour ester en justice et défendre la commune dans la requête contre

le permis de construire visé.

**9/ Approbation du devis de maîtrise d’œuvre pour aménagement de l’aire de jeux**

Monsieur le Maire soumet à l’assemblée une proposition d’honoraires de maîtrise d’œuvre de

l’aménagement de l’aire de jeux, basée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 160.000 € HT, incluant

les lots VRD, espaces verts et mobilier, fourniture et pose de jeux et sanitaires publics, pour un montant HT de

11.200 € soit 13.440 € TTC.

Ouï cet exposé, et après avoir pris connaissance du devis, le conseil municipal le valide à l’unanimité.

**10/ Approbation de la demande de diminution du temps de travail de l’agent des écoles**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée la demande de Madame Chantal DEJOB de diminuer son

temps de travail à 15 heures hebdomadaires (contre 19 h 50 effectuées actuellement).

Madame Laure PAPILLON explique les difficultés rencontrées dans la gestion du personnel affecté à

l’école depuis les aménagements imposés par la crise du COVID.

Une discussion s’élève sur l’obligation d’accepter cette baisse : aucun texte réglementaire ne contraint

la collectivité.

Monsieur SERRET demande que préalablement à toute décision le surcoût de la prise en charge de

cette différence d’heures soit chiffré, Monsieur COURT conforte cette attente de précisions.

Après débats, le conseil s’entend pour reporter la décision à l’ordre du jour d’une prochaine séance.

**11/ Validation du changement d’affectation du Petit Relais acquis par droit de préemption**

Monsieur le Maire reprend pour l’assemblée les termes du projet porté par l’ADMR (des pays d’Urfé,

de Val de Chagnon et de Rives et Coteaux) qui signale son intérêt pour l’emplacement sur lequel est implanté

le tènement immobilier du « Petit Relais » afin de construire un pôle pouvant accueillir l’ensemble de leurs

besoins en surface de production, accueil et stationnement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de ce tènement par exercice du

droit de préemption depuis moins de CINQ ans, avec initialement pour objet d’y maintenir une activité

commerciale (restauration et hébergement). C’est pourquoi, il sollicite la validation du conseil sur le

changement d’affectation dudit bien immobilier. Monsieur le Maire précise qu’à ce titre, et préalablement à

toute opération, l’acquisition du tènement immobilier sera en priorité proposé en rétrocession à l’ancien

propriétaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du conseil à l’unanimité valident le

changement d’affectation du Petit Relais acquis par droit de préemption.

**12/ Présentation du rapport d’activité Loire Forez**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu’ils ont été destinataires (par mail du 7 juillet dernier) d’une note leur permettant de consulter en ligne le rapport annuel réglementaire 2019 de Loire Forez Agglomération, retraçant l’action et la situation financière de l’EPCI. Il en effectue une présentation succincte.

**13/ Questions diverses n’ayant pas donné lieu à délibération :**

* Corvée de **nettoyage du bief** le 1er août de 8 h à 11 h. Appel aux bénévoles. Contact des riverains.
* **Concours de pétanque des Elus** le 5 septembre à BOEN. Inscription auprès de M. CHARLES.

L’ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.